



Adresse du logement

Notre Point de livraison :

Poitiers, le 21 Septembre 2021

Objet : Refus de remplacement du compteur d'électricité par un compteur LINKY

Monsieur,

Vous nous avez notifié votre refus quant à la pose d'un compteur LINKY. Nous vous rappelons, tout d'abord, que le déploiement organisé par votre gestionnaire de Réseau SRD est réalisé conformément à ses obligations réglementaires, définies dans le Code de l'énergie.

Par la présente lettre, nous vous informons que nous avons **pris acte de votre refus**.

Néanmoins il nous semble important de vous informer des conséquences ci-dessous :

- Qu'il soit accessible ou non, le compteur d'électricité de votre logement devra faire l'objet d'une relève spécifique, laquelle impliquera une facturation dont les modalités précises (prix notamment) sont en cours de définition par la Commission de Régulation de l'Energie laquelle dans sa dernière délibération du 17 décembre 2020 indique : *"tout client ayant refusé la pose d'un compteur évolué dégradera les gains attendus du projet. La CRE considère qu'il sera dès lors nécessaire de faire supporter les coûts de la relève résiduelle à ces seuls clients. [...] Les modalités de facturation de ces coûts seront fixées par la CRE d'ici la fin du déploiement massif [...] prévu en 2021"*.
- Le remplacement de votre compteur actuel par un compteur Linky permet une baisse importante du coût de la plupart des prestations que vous pourrez solliciter. Ainsi par exemple le coût de l'augmentation de puissance sera divisé par dix avec le compteur communicant, celui de la mise en service divisé par deux. Sans compteur Linky, vous ne pourrez pas prétendre à cette baisse du coût des prestations.
- La pose d'un compteur Linky, à votre demande, en dehors de la période actuelle de déploiement ne sera plus gratuite mais à votre charge.

Vous trouverez d'autres renseignements utiles sur le site www.linkyparsrd.fr.

Les équipes de SRD se tiennent à votre disposition du lundi au jeudi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, et le vendredi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 au 05.49.89.02.10.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre sincère considération.

Sébastien DUMAS
Directeur Relations Clients Fournisseurs